Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 13 avril 2022

D'après la vérificatrice générale, la Laurentienne a refusé des fonds provinciaux qui auraient pu empêcher des compressions immédiates dans les programmes

(TORONTO) La Laurentienne a refusé l'aide financière offerte par le ministère des Collèges et Universités. Cette aide aurait pu prévenir les compressions immédiates qu'elle a faites à ses programmes et à son personnel en 2021, a déclaré la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans un bref *Point de vue préliminaire sur l'Université Laurentienne* déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative. La Laurentienne a choisi de se placer à l'abri de ses créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC) le 1^{er} février 2021. Peu après, elle a commencé à effectuer des compressions dans les programmes, ce qui a finalement touché les étudiants, le corps professoral et les autres membres du personnel.

« Nous croyons que ces compressions immédiates et les répercussions qu'elles ont occasionnées à la communauté de l'Université Laurentienne auraient pu être évitées si l'université avait accepté l'aide du Ministère », explique M^{me} Lysyk. « Ces décisions financières auraient dû concerner d'abord et avant tout les étudiants, les professeurs et les autres membres du personnel. Ce n'était manifestement pas le cas. »

Bien que l'Université Laurentienne ait fait observer que les coûts élevés du corps professoral constituaient la raison de sa piètre situation financière, M^{me} Lysyk a constaté que les décisions de l'université de mettre en œuvre en 2009 un plan d'expansion des immobilisations de plusieurs millions de dollars sur 10 ans constituait la cause principale. L'agrandissement a nécessité une dette accrue pour financer des projets d'immobilisations sans plan réaliste pour générer les revenus nécessaires au remboursement. L'augmentation du coût de financement et du remboursement de la dette au fil des ans qui ont suivi s'est révélée considérable et a eu des répercussions négatives sur les finances de l'université.

« Une université financée par l'État qui cherche à se mettre à l'abri de ses créanciers est sans précédent et devrait préoccuper tout le monde », déclare M^{me} Lysyk. « Il y a eu d'énormes répercussions sur la communauté de l'Université Laurentienne, et cela pourrait exercer un impact sur la confiance des gens envers nos institutions publiques. Les gens devraient connaître les tenants et aboutissants de l'histoire pour éviter que cela ne se reproduise. »

La vérificatrice générale a procédé à cet examen à la demande du Comité permanent des comptes publics.

« Nous prévoyons travailler avec le nouveau président et le nouveau Conseil des gouverneurs de la Laurentienne pour parachever un rapport spécial complet et le publier prochainement », a déclaré M^{me} Lysyk. « Nous espérons que la Laurentienne pourra sortir dès que possible des procédures de la LACC grâce à un plan d'arrangement et en tirera des bases consolidées qu'elle pourra utiliser pour attirer et éduquer de futurs étudiants, recruter des enseignants de premier plan et mener des recherches de calibre mondial. »

Le document est disponible ici (lien).

-30-

Renseignements:

Bonnie Lysyk, Vérificatrice générale (647) 267-9263

Le rapport est accessible à l'adresse www.auditor.on.ca

